

Aujourd'hui l'ECAB, demain le HFR ? NON au démantèlement du service public

Signez et faites signer le référendum !

Les remises en cause du service public fribourgeois connaissent un nouvel épisode. On se souvient qu'en mars 2015, la Buanderie de Marsens (BEM) avait été privatisée puis, un mois plus tard, la crèche de l'Hôpital fribourgeois (HFR), suscitant à chaque fois un mouvement de grève des salariés concernés.

Cette fois, c'est l'application de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg au sein de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) qui est remise en cause.

Salaire au mérite

L'ECAB est un établissement public autonome dont le rôle est d'assurer les bâtiments contre les incendies et les éléments naturels. Une cinquantaine de salariés y travaillent.

Au mois de septembre 2016, le Grand Conseil a décidé de ne plus soumettre le personnel de l'ECAB à la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Le parlement a également décidé l'introduction du salaire au mérite au sein de cet établissement : l'adaptation des salaires dépendra, dorénavant, de la « prestation individuelle » de chaque employé.

D'abord on autonomise...

Le choix de l'ECAB pour ouvrir une brèche dans l'application de la LPers au personnel de l'Etat de Fribourg ne relève pas du hasard.

L'Etat de Fribourg se caractérise par un grand nombre d'établissements «personnalisés ». Il s'agit d'anciens services de l'Etat, qui ont dorénavant leur propre personnalité juridique : l'Université, l'Hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois en santé mentale (RFSM), l'établissement cantonal des assurances sociales (ECAS, qui regroupe la Caisse de compensation AVS/AI et l'Office AI), l'institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG), les Etablissements de Bellechasse (pénitencier fribourgeois), l'Etablissement d'assurances des animaux de rente, l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) et l'ECAB.

... puis on supprime la LPers !

« Autonomiser » des pans entiers du service public facilite, dans un second temps, la remise en cause des conditions de travail et de salaires, notamment la suppression du statut de la fonction publique. C'est, également, un premier pas vers la privatisation pure et simple de ces établissements, comme on a pu constater avec la privatisation de la Buanderie de l'Hôpital psychiatrique de Marsens (BEM), et de la crèche de l'HFR.

Le véritable enjeu : l'HFR et le secteur de la santé

Mais le véritable enjeu va largement au-delà du personnel de l'ECAB.

Depuis trois ans, la LPers est remise en cause à l'HFR. Les proportions sont, dans ce cas, tout autres : 3'000 salariés, environ, y travaillent. La Direction de l'HFR – issue du secteur privé – souhaite diminuer les coûts et privatiser certains services. Pour cela, il est indispensable de supprimer la LPers, qui garantit l'application du statut public au personnel de l'HFR et des conditions de travail et de salaires comparables à celles de l'Etat de Fribourg.

Ne plus soumettre le personnel de l'ECAB à la LPers est donc le premier pas visant à faciliter, dans un deuxième temps, sa suppression à l'HFR – et, au-delà, à l'ensemble du secteur de la santé : le RFSM et les EMS s'aligneront sur la décision de l'HFR.

Référendum

Un référendum a été lancé contre la suppression de la LPers à l'ECAB. Il est porté par les associations professionnelles du personnel de l'Etat de Fribourg (FEDE), le SSP – région Fribourg, le parti socialiste fribourgeois (PSF), les Verts et le parti chrétien-social (PCS). L'aboutissement de ce référendum constitue donc une priorité. Cela implique de récolter 7'000 signatures jusqu'à la fin du mois de décembre. La documentation nécessaire se trouve sur le site du SSP (www.ssp-fribourg.ch) ou de la FEDE (www.fede.ch).

Comment nous aider dans la récolte des signatures ?

- Signez la feuille référendaire qui se trouve à l'intérieur de ce numéro d'Infos syndicales. Complétez-la avec des signatures de collègues, d'amis ou de membre de votre famille et renvoyez-la nous dès que possible !
- Attention : une seule feuille de signatures par commune !
- Vous pouvez télécharger des feuilles de récoltes de signatures sur notre site internet (www.ssp-fribourg.ch) ou les commander auprès de notre secrétariat.

La santé publique est en danger !

Wolfgang Müller, Président du SSP – région Fribourg

Depuis 2012 le système hospitalier souffre d'une maladie chronique. Si rien n'est entrepris, il va terminer en soins palliatifs !

En 2012 les DRG (« forfaits par cas ») ont été introduits dans toute la Suisse. Objectif : mettre en concurrence les hôpitaux pour diminuer les dépenses. Or, on constate que la réduction des coûts se fait sur le dos du personnel.

Pour maintenir des prestations suffisantes dans les hôpitaux publics, les cantons peuvent octroyer un subventionnement particulier, les « prestations d'intérêt général » (PIG). Malheureusement, à Fribourg, le ministre des finances pratique une politique d'austérité poussée à l'extrême, et limite les PIG. A ce rythme, il va étrangler l'HFR !

Les prestations, surtout ambulatoires, ont fortement augmenté depuis 2012, mais la dotation n'a pas suivi. Dans l'intendance, le personnel a diminué. Auparavant, 4 personnes s'occupaient du nettoyage des étages, aujourd'hui il n'en reste que 2. Les soignants voient aussi augmenter leur charge de travail : il y a quelques années, un infirmier s'occupait de 4-6 patients, aujourd'hui de 10-12. S'ajoute à cela la charge de travail administrative, qui a explosé.

Le 3 novembre 2016 le SSP a organisé une journée nationale de mobilisation pour aller à la rencontre du personnel. Dans toute la Suisse, le SSP a pu entrer en contact avec les salariés des hôpitaux publics.

Mais la Direction de l'HFR comptait encore une fois « innover » : elle a tout simplement interdit aux représentants du personnel d'aller à la rencontre des salariés ! L'HFR a, certes, autorisé un stand dans le hall d'entrée, mais le personnel n'y est pas présent. Les membres du comité SSP-HFR ont alors proposé à des députés et usagers de se rendre symboliquement au restaurant du personnel. Or, à l'entrée du restaurant, deux responsables de la sécurité étaient présents pour nous barrer la route ! Une attitude brutale de la part de la Direction, qui laisse les employés perplexes.

Nous avons également appris que la Direction de l'HFR veut interdire au personnel qui le souhaite de se faire accompagner par un représentant du syndicat lors d'entretiens. Là encore, des droits élémentaires sont remis en cause.

L'objectif de l'HFR est d'assurer la santé de la population. Or, aujourd'hui les finances constituent son principal souci : cela n'est pas bon pour la population. La santé du personnel est en danger et la sécurité des patients aussi : il est grand temps d'agir !

Plus de moyens pour la scolarisation des élèves allophones

Pour les enseignants travaillant avec les élèves primo-arrivant allophones, la situation est plus que préoccupante et les moyens pour permettre une prise en charge adéquate sont insuffisants.

Situation à Fribourg

A Fribourg, les élèves primo-arrivant allophones sont scolarisés en classe régulière, tout en bénéficiant de cours de langue en parallèle, selon leurs besoins, ainsi que d'appuis pédagogiques si cela s'avère nécessaire. L'intégration est capitale pour la vie future de ces élèves puisqu'elle leur permet de s'intégrer socialement et d'acquérir des compétences scolaires en vue d'un avenir professionnel.

La population des élèves allophones étant loin d'être homogène (différences dans l'âge, dans l'expérience scolaire antérieure, dans les parcours de vie, etc.), les enseignants de cours de langue et les enseignants ordinaires doivent pouvoir différencier leur enseignement selon les besoins de chacun.

Or, si ce principe d'intégration est indispensable, la pratique nous montre que son application pose un certain nombre de problèmes aux enseignants des classes régulières et des cours de langue.

Des lacunes au niveau de la communication et de la formation

De manière générale, nous pouvons déjà relever un manque de reconnaissance et de considération pour les enseignants de français langue seconde ainsi que pour les élèves allophones. Cela se traduit notamment par une communication et un soutien venant de la hiérarchie (RE, directeurs d'établissement, inspecteurs) pouvant être lacunaires, voire absents, ce qui mène à des disparités entre établissements. Certains enseignants auront les informations et les ressources nécessaires, tandis que d'autres devront bricoler avec peu de moyens, au détriment des élèves.

L'insuffisance de la formation de base et de la formation continue pour enseigner le français langue seconde a également été soulevée. A Fribourg, l'offre est quasi inexistante, contrairement au canton de Vaud.

D'autres sujets - comme les ressources en termes d'unités, l'absence de référent pédagogique, la scolarisation des élèves non alphabétisés, les réfugiés migrants non-accompagnés, l'accueil des élèves primo-arrivants allophones ou l'attribution des classes - seront approfondis en vue d'apporter des solutions.

Le SSP-Gruppe Enseignement, accompagné d'une délégation d'enseignants, va prochainement rencontrer l'inspectrice répondante de la scolarisation et de l'intégration des élèves migrants, afin de pouvoir discuter de la situation et d'envisager des solutions permettant aux enseignants d'obtenir les moyens nécessaires pour une prise en charge adéquate de ces élèves.

Si vous êtes concerné par cette problématique, n'hésitez pas à nous contacter !

Aujourd'hui l'ECAB, demain le HFR ? NON au démantèlement du Service public

Demande de référendum

contre la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels

En application des articles 46 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et 130 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les signataires de ce référendum législatif demandent que la loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels soit soumise au peuple.

Toute personne ayant le droit de vote dans le canton de Fribourg peut signer ce référendum devant être déposé au plus tard le 29 décembre 2016 !

Seuls des électeurs et des électrices résidant dans la commune politique indiquée en tête de liste sont autorisés à y apposer leur signature. La personne qui soutient une initiative ou une demande de référendum doit la signer personnellement et la remplir à la main (art. 105 LEDP). Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 du Code Pénal Suisse (Cps)). Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyen-ne-s ayant leur domicile dans la commune indiquée (art. 106 al. 4 LEDP). L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

Veuillez svp. renvoyer cette liste entièrement ou partiellement remplie, jusqu'au 15 décembre 2016, à SSP – région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

Les signataires ci-dessous doivent habiter la même commune de :

NPA :

N°	Nom + prénom (en majuscule)	Date de naissance JJ.MM.AAAA	Rue et no et NPA	Signature manuscrite	Con- trôle
1					
2					
3					
4					
5					

Pour obtenir une commune différente de celle mentionnée plus haut, il faut utiliser une nouvelle feuille à télécharger sur www.ssp-fribourg.ch. Vous pouvez en obtenir, par téléphone au 026 322 29 60 ou par mail ssp-cft@bluewin.ch en indiquant votre nom et adresse. **Merci d'avance**

Début de la récolte de signature relatif au référendum : 1er octobre 2016

Expiration du délai de la récolte de signatures : 29 décembre 2016



Heute die KGV, morgen das HFR? NEIN zur Zerschlagung des Service public

Referendum

gegen das Gesetz über die Gebäudeversicherung, die Prävention und die Hilfeleistungen bei Brand und Elementarschäden

In Anwendung des Artikels 46 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und Artikel 130 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte (PRG) vom 6. April 2001 fordern die Unterzeichnenden dieses Gesetzesreferendums, dass das Gesetz über die Gebäudeversicherung, die Prävention und die Hilfeleistungen bei Brand und Elementarschäden vom 9. September 2016 der Stimmbevölkerung zur Abstimmung vorgelegt wird.

Alle Personen mit Stimmrecht im Kanton Freiburg können dieses Referendum unterschreiben, das bis spätestens am 29. Dezember 2016 eingereicht werden muss.

Nur Stimmberechtigte mit Wohnsitz in der zu Beginn der Liste angegebenen politischen Gemeinde sind berechtigt, den entsprechenden Bogen zu unterschreiben. Bürgerinnen und Bürger, die das Begehren unterstützen, mögen es persönlich und handschriftlich unterzeichnen (Art. 105 PRG). Wer eine Unterschrift fälscht, macht sich strafbar (Art. 282 des Schweizerischen Strafgesetzbuches StGB). Auf dieser Liste können nur Unterschriften von Bürgerinnen und Bürgern gesammelt werden, welche in der angegebenen Gemeinde wohnhaft sind (Art. 106 Abs. 4 PRG). Die Nichtbeachtung dieser Vorgaben führt zur Annullierung der Unterschriften.

Bitte senden Sie vollständig oder teilweise ausgefüllte Unterschriftenbögen bis am 15. Dezember 2016 an VPOD region Freiburg, Postfach 1444, 1701 Freiburg

Alle Unterzeichnenden müssen in der gleichen Gemeinde wohnhaft sein:

PLZ:

Nr.	Name + Vorname (in Blockschrift)	Geburtsdatum TT.MM.JJJJ	Strasse und Nr. und PLZ	Unterschrift	Kontrolle
1					
2					
3					
4					
5					

Für eine andere als die oben genannte Gemeinde muss ein neuer Bogen verwendet werden, welcher auf www.ssp-fribourg.ch bezogen werden kann. Unterschriftenbögen können auch per Telefon unter 026 322 29 60 oder per E-Mail bei ssp-cft@bluewin.ch unter Angabe Ihres Namens und Ihrer Adresse bezogen werden. **Besten Dank im Voraus**

Beginn der Unterschriftensammlung für das Referendum: 1. Oktober 2016

Ablauf der Frist für die Unterschriftensammlung: 29. Dezember 2016



Le Syndicat.

Pétition pour une CCT au HIB

En 2013, l'Hôpital Interkantonal de la Broye (HIB) est devenu un établissement de droit public. Auparavant administré sous la forme d'une société simple, il est désormais géré par une convention intercantonale, ratifiée par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois. Cette Convention intercantonale contraint le HIB à définir un cadre juridique aux conditions de travail des employé.e.s. en obligeant le Conseil d'Etablissement à négocier une Convention collective de travail (CCT) avec les syndicats. A défaut de l'aboutissement de la négociation d'une CCT, ce sont, selon la Convention, les Conseils d'Etats vaudois et fribourgeois qui doivent décider de l'application de l'une des CCT vaudoises de la santé ou de la LPers fribourgeoise.

En novembre 2015, une assemblée générale du personnel de du HIB a mandaté les syndicats SSP et Syna afin de négocier avec le Conseil d'Etablissement une CCT qui prenne pour modèle la CCT Rennaz. La CCT Rennaz est récente, et a également été négociée par le SSP. Elle s'applique sur les sites du nouvel hôpital Riviera-Chablais, hôpital intercantonal comme le HIB.

Négocier une CCT sur la base du modèle de la CCT Rennaz aurait pour conséquence d'améliorer considérablement les conditions de travail au HIB. Cela permettrait, entre autres, de revoir : la grille salariale et les fonctions ; l'aménagement du temps de travail entre vie professionnelle et familiale (plannings plus en avance ; plus de weekends libres par année ; choix de la liste de jours fériés) ; d'introduire un système de retraite anticipée ; d'introduire un congé maternité de 5 semaines à 100% et un congé

paternité ; de donner une 6ème semaine de vacances dès 40 ans ; d'augmenter les indemnités de nuit ; de revoir le système de pauses ; de revoir le système des heures supplémentaires ; et de réviser le système de gratification.

Après plusieurs séances de discussions entre les organisations syndicales et la Direction du HIB, celle-ci nous a informés ne pas vouloir négocier de CCT de site pour le HIB, mais se rattacher à la CCT Santé vaudoise (CCT SAN). Or, la CCT SAN n'offre pas les mêmes avantages qu'une CCT de site, car adaptée aux spécificités de l'hôpital. De plus, elle offre des conditions de travail bien en-deçà de ce que propose la CCT Rennaz.

Suite à cette décision, une nouvelle assemblée du personnel du HIB a décidé au mois d'octobre de lancer une pétition à l'attention du Conseil d'Etablissement dans le but de se faire entendre. Jusque-là peu considéré, l'avis du personnel est pourtant clair. Il dénonce l'attitude du Conseil d'Etablissement, qui choisit la solution de facilité et refuse de négocier une CCT comme la Convention intercantonale l'y oblige. Il refuse que le Conseil d'Etablissement choisisse de lui-même vouloir rattacher le personnel du HIB à la CCT SAN. Car, à nouveau, ce n'est pas à lui d'en décider, mais aux Conseils d'Etat fribourgeois et vaudois, et uniquement en cas d'échec des négociations.

La pétition en question peut être signée par le personnel du HIB et doit être retournée au plus tard le 24 novembre 2016 au SSP – région Fribourg.



350 manifestants contre la RIE III et pour des augmentations salariales

Le mercredi 12 octobre, 350 personnes ont manifesté contre les conséquences de la Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) et pour des augmentations de salaires en 2017.

Il s'agissait de dénoncer les cadeaux fiscaux de la RIE III, qui provoqueront des millions de déficits : 45,6 millions de francs en moins par an pour l'Etat de Fribourg et 33,1 millions de francs pour les communes. Ces déficits entraîneront inmanquablement de nouveaux plans d'austérité : coupes salariales, suppressions de postes dans les hôpitaux, les écoles, les crèches ou les EMS.

Par ailleurs, malgré une fortune en forte croissance (+20% en trois ans) et un bénéfice presque record aux comptes 2015 (126 millions de francs), le Conseil d'Etat refuse de tenir parole en remboursant les coupes salariales effectuées entre 2014 et 2016. Le gouvernement propose une augmentation de 0,4% en 2017, qui reste faible. Par ailleurs, les cotisations à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg augmenteront de 0,5%, ce qui aura pour effet d'annuler toute augmentation du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui l'ECAB, demain le HFR ? NON au démantèlement du service public

Signez et faites signer le référendum !

Que prévoit la nouvelle « Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels » ?

● **La LPers est supprimée**

Le personnel de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments ne sera plus soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers), mais à un Règlement (article 14 de la nouvelle Loi).

● **Le salaire au mérite fait son apparition**

Le nouvelle Loi consacre l'introduction du salaire au mérite : une partie des augmentations salariales (non déterminée dans la nouvelle Loi) sera octroyée en fonction de la « prestation individuelle » de chaque employé (article 16 de la nouvelle Loi).

● **EVALFRI disparaît**

Le système d'évaluation des fonctions en vigueur à l'Etat de Fribourg – EVALFRI – va disparaître (article 16 de la nouvelle Loi). Les salaires à l'ECAB devront s'inscrire « *dans les minima et maxima des salaires alloués au personnel de l'Etat* » mais, en-dehors de cette limite, la Direction de l'ECAB fera comme bon lui semble. Exit les garanties de classification données par la grille des fonctions de l'Etat de Fribourg !

Pourquoi signer le référendum ?

● **La suppression de la LPers à l'ECAB va faire boule de neige**

Il existe une dizaine d'établissements « personnalisés » à l'Etat de Fribourg : Université, Hôpital fribourgeois (HFR), Réseau fribourgeois en santé mentale (RFSM), Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG), Etablissements de Bellechasse (EB), Etablissement d'assurance des animaux de rente. La suppression de la LPers à l'ECAB va faire boule de neige, et toucher les autres établissements « personnalisés », à commencer par l'HFR.

● **Le salaire au mérite entre par la grande porte**

La nouvelle Loi consacre l'introduction du salaire au mérite. Or, le salaire au mérite, c'est le règne de l'arbitraire et du copinage. Dans le privé, il est également utilisé pour comprimer la masse salariale et favoriser les hauts revenus. L'introduction du salaire au mérite à l'ECAB est un premier pas vers sa généralisation à l'Etat de Fribourg.

● **C'est le service public qui est en danger !**

La nouvelle Loi fait peser un danger sur l'ensemble du service public fribourgeois. Les privatisations de la Buanderie de Marsens et de la crèche de l'HFR ont montré qu'il existe un danger de démantèlement du service public. La suppression progressive de la LPers dans les établissements « personnalisés » ouvre une brèche dans l'ensemble du service public !

Signez et faites signer le référendum encarté dans ce numéro d'Infos syndicales. Il en va des conditions de travail et de salaires de l'ensemble du personnel du service public et parapublic fribourgeois !

JAB
1701 Fribourg

- Je désire adhérer au SSP-CFT, veuillez me faire parvenir brochures d'information sur le syndicat.
- Je désire m'abonner à Infos syndicales. (fr. 20.- par an)

nom, prénom :

adresse :

NPA, Localité :

A renvoyer par courrier au : SSP-CFT Région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

JAB
1701 Fribourg